Une image contenant logo

Description générée automatiquement**Règlement intérieur du Vide Grenier**

**de L’APE PEIMENADO**

Article 1

Le vide grenier organisée par l’Association de parents d’élèves **PEIMENADO** se déroulera le **Dimanche 20 octobre 2024 de 07h30 à 16h au parking du collège dit « beau soleil » , route du stade 06530 Peymeinade**

Article 2

Le vide grenier est ouvert aux **particuliers seulement**. Les participants devront s’inscrire, via le site [www.peimenado.com](http://www.peimenado.com) et envoyer **les pièces demandées** (photocopie recto-verso de la pièce d’identité + original, caution de 20€ et paiement correspondant à la réservation, le règlement intérieur signé et la fiche d’inscription.

Article 3

**T**ous types d’articles sont autorisés à la vente. (exceptés véhicules)

Article 4

La réservation minimale doit être de 1 stand (5m/3m) pour 20€ (15€ pour les adhérents Peimenado)

**L’absence de l’exposant** (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à **aucun remboursement** du droit de place.

Les organisateurs se réservent le droit d’annuler en cas de force majeure ou de mauvaises conditions météorologiques (avec remboursement).

Article 5

**Les emplacements seront attribués par les organisateurs** en fonction de l’ordre d’arrivé le jour même du vide grenier.

Toute personne non inscrite devra obligatoirement se présenter aux organisateurs.

Article 6

**L’installation des stands devra se faire de 06h00 à 7h15 (7h00 fin de circulation des véhicules sur le terrain)**

Article 7

Tous les emplacements devront être tenus dans un **parfait état de propreté**. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

**La vente à la sauvette est interdite.**

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôle des services de police…et pouvoir justifier de son identité.

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la préfecture dès la fin de la manifestation.

Les enfants restent sous l’entière responsabilité de leurs accompagnateurs adultes.

Article 8

La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite.

**L’association PEIMENADO se réserve l’exclusivité de la vente de boissons et de la restauration** (buvette/snack).

Article 9

Les organisateurs se réservent le droit d’**expulser** tout exposant ne respectant pas la sécurité, ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands**. Les participants reconnaissent être à jour de leur **assurance responsabilité civile.**

Nom-Prénom :

**Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé » :**

(à détacher)………………………………………………………………………………………

Fiche d’inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date de naissance :

Souhaite s’inscrire au Vide Grenier de l’APE PEIMENADO qui se déroulera le Dimanche 20 Octobre 2024 de 7h30 à 16h Parking du collège, route du stade – 06530 Peymeinade.

**Le participant déclare sur l’honneur :**

* **Ne vendre que des produits personnels**
* **Ne pas avoir participé à plus de 2 ventes au déballage au cours d’année**
* **Ne pas être commerçant**

Le participant souhaite bénéficier de ……(nombre) stand(s) de 5

m/3m (….x20€ ou 15€ adhérent), soit un total de …….€

Je reconnais avoir lu et approuvé le règlement intérieur qui m’a été remis lors de l’inscription.

Fait à Peymeinade, le

**Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé » :**

**Dossier à renvoyer complet par voie postale à : Peimenado, 3 avenue du Docteur Belletrud, 06530 Peymeinade**

**Ou directement via le site www.peimenado.com**